



SECTION DE LA HAUTE MARNE

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP N°3 DU 28 JUIN 2011

Monsieur le Président,

En notre qualité d'élus et d'experts à la CAPL des agents C, nous dénonçons la remise en cause par la Direction du dialogue social en Haute Marne .

En effet, nous avons reçu au titre des documents préparatoires au mouvement local des agents C un document portant le titre de « mouvement national de personnels 2011, analyse, proposition et suite donnée aux fiches de vœux » mais qui n'était qu'un titre puisque seuls les vœux exprimés par les agents apparaissaient.

Suite à notre appel, il a été répondu que les propositions seraient faites lors de la CAP à contrario des années précédentes. Les élus ne peuvent que contester cette pratique qui nuit à la qualité de leurs travaux et par conséquent est préjudiciable à l'ensemble des agents.

Le 23 juin, de nouveaux tableaux ont été adressés (soit dans un délai inférieur à 8 jours), tableaux comportant cette fois-ci des propositions ou des mentions « pour information ».

Les élus exigent :

- que toutes modifications des pratiques soient discutées en amont,
- d'une manière plus générale le respect des élus et des agents qu'ils représentent.

Les élus ont décidé de ne pas boycotter cette première convocation afin de ne pas pénaliser les agents en attente des résultats du mouvement local de mutation.

Nous vous demandons d'annexer cette déclaration au procès-verbal qui sera rédigé.

Anne Marie MASSON
Elue CAPL n°3

Jean Marc VANNUCI
Elu CAPL n°3

Rachel SUGNEAU
Expert